



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 février 2018 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers:

- | | |
|----------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Carl Croteau |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Dannie Mercier est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20 heures.

NO-18-015 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 février 2018 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Adoption du règlement 376 remplaçant les numéros 359 et 370 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus
5. Nomination d'un maire suppléant
6. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
8. Résolution au ministre de la santé et des services sociaux M. Gaétan Barrette

9. Cueillette des grosses vidanges
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question (s)
13. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-18-016

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 8 janvier 2018, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-18-017

**ACCEPTATION ET ADOPTION
DES COMPTES DU MOIS
ET DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de janvier 2018, totalisant 41 704.27\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 01 à 04, totalisant 4 971.71\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	6 627.84\$
FQM	976.77\$
Cour municipal	398.00\$

Incendie- Inspection	147.56\$
Voirie	119.99\$
Transport adapté	220.00\$
Déneigement	23 523.48\$
Eau potable et eaux usées	544.44\$
Déchets domestiques	3 741.64\$
Loisirs	617.73\$
Remises gouvernementales	1 584.61\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés), pour le mois de janvier 2018.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-18-018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 376
REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 359 ET 370
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

ATTENDU Q'une élection générale ayant eu lieu le 5 novembre 2017, toute municipalité locale (ou MRC dont le préfet est élu au suffrage universel) doit, avant le 1^{er} mars 2018, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (art. 13 *Loi sur l'éthique*).

ATTENDU QUE le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique);

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 8 janvier 2018;

ATTENDU QU'un avis public du projet de règlement a été publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

Ces endroits ont besoin de travaux d'amélioration de tout genre comme asphalte, rechargement, remplacement de ponceaux, refaire les accotements, creusement de fossés. La municipalité est prête à contribuer 20 000\$ à ces travaux.

ADOPTE

NO-18-021

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 108 055\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Rock Côté, appuyé par Claude Blais, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTE

NO-18-022

**RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTRE
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX, M. GAETAN BARRETTE
D'INTERVENIR RAPIDEMENT POUR
GARANTIR LE RECRUTEMENT
DE NOUVEAUX PSYCHIATRES
À L'UNITÉ DE PSYCHIATRIE DE
L'HÔPITAL DE THETFORD**

ATTENDU QUE les trois psychiatres ont décidé de cesser l'exercice de leur profession en tant que membres actifs du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de services de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE ces démissions entraînent la fermeture de l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford et ce pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE les autorités de Centre intégré de services de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches ont consentis des efforts majeurs pour assurer des services de qualité sécuritaires et ce à la demande même des psychiatres démissionnaires;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de 1,3 M\$ ont été réalisés pour rénover l'unité de psychiatrie;

ATTENDU QUE le remplacement temporaire des psychiatres et même le recrutement, sont actuellement bloqués du côté médical;

ATTENDU la décision des psychiatres démissionnaires de ne plus assurer les services de garde et d'urgence 24/7;

ATTENDU les impacts négatifs sur les usagers qui devront recevoir des services normalement de proximité à une heure ou plus de leur domicile entraînant aussi des conséquences sur les familles;

ATTENDU QU'en raison des difficultés de recrutement et de remplacement, la fermeture de l'unité risque fort de devenir permanente;

ATTENDU QUE les services de santé mentale sont des services de proximité tout aussi importants que les services de proximité de santé physique;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches présente le plus grand nombre de suicides parmi les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

En conséquence :

Il est proposé par Solanges Thibault

Appuyé par Carl Croteau

et résolu : à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité adresse une demande formelle au ministre de la santé M. Gaétan Barrette pour qu'il intervienne directement dans les plus brefs délais pour garantir le recrutement de nouveaux psychiatres à l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford.

Que la municipalité demande à la MRC des Appalaches ainsi qu'aux autres municipalités de la MRC d'adopter une résolution demandant au ministre Barrette d'intervenir immédiatement pour assurer le recrutement de nouveaux psychiatres à l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford Mines.

Que copie de cette résolution soit acheminée au ministre M. Laurent Lessard, aux autorités du CISSSCA et à la Fondation de l'hôpital de la Région de Thetford.

ADOPTE

NO-18-023

**CUEILLETTE DES
GROSSES VIDANGES**

